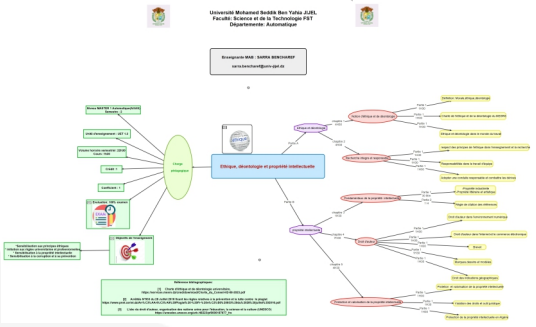
Ethique, déontologie et propriété intellectuelle



1.0

Sarra Bencharef

Université de Jijel -

Mohammed Seddik Benyahia

Faculté des Sciences et de la technologie

Département d'automatique

sarra.bencharef@univ-jijel.dz

02-06-2024

Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale : http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/fr/

Table des matières

Objectifs 4

Introduction 6

I - Pré-requis / Connaissances préalables nécessaires 8

II - Exercice : Test de pré-requis 9

III - Orientation de l'étudiant en cas d'échec au test de pré-requis 10

IV - Chapitre1 : Notions d'Ethique et de Déontologie 11

1. Les objectifs du chapitre 1 11
2. Définition des différentes notions 12

2.1. Morale 12

2.2. Ethique 12

2.3. Déontologie « Théorie de Devoir »: 12

2.4. Le droit 13

3. Distinction entre les différentes notions 13

3.1. Distinction entre Éthique et Morale 13

3.2. Distinction entre déontologie et Éthique 14

4. Charte de l'éthique et de la déontologie du MESRS 14
5. Droits et obligations 17

5.1. Droits et obligations de l'enseignant-chercheur 17

5.2. Droits et obligations de l'étudiant 17

5.3. Les droits et obligations du personnel administratif et technique de l'enseignement supérieur : 18

6. Exercice 19

V - Test de sortie 21

1. Exercice 21
2. Exercice 21
3. Exercice 21
4. Exercice 21
5. Exercice 22
6. Exercice 22

7. Exercice 22

Conclusion **23**

Solutions des exercices **24**

Glossaire **27**

Abréviations **28**

Références **29**

Bibliographie **30**

Webographie **31**

Objectifs

Objectifs de l'enseignement

Les objectifs du module ***"Éthique, Déontologie et Propriété Intellectuelle"*** sont de former les étudiants à naviguer de manière éthique et responsable dans leur pratique professionnelle, en intégrant les principes éthiques, les normes déontologiques et la gestion de la propriété intellectuelle dans leurs décisions.

La compétence visée par ce cours, dans son ensemble, est que :

- Identifier et analyser les enjeux éthiques dans divers contextes professionnels et scientifiques.
- Appliquer les codes de déontologie pertinents à leur domaine de pratique.
- Protéger et respecter les droits de propriété intellectuelle : en comprenant les lois et régulations associées.
- Communiquer efficacement sur des questions éthiques et juridiques.
- Prendre des décisions éclairées et responsables, tenant compte des implications éthiques, déontologiques et légales.
- Promouvoir une culture de responsabilité sociale et professionnelle, en adoptant des normes élevées d'excellence et d'intégrité.

Les objectifs spécifiques

A l'issu de cet enseignement, l'apprenant sera capable :

- ***En termes de Savoir :***
 1. Connaître les concepts d'éthique, de déontologie et de propriété intellectuelle.
 2. Saisir les droits et obligations associés.
 3. Identifier les distinctions entre ces notions dans les contextes professionnels et académiques.
 4. Démontrer une compréhension approfondie de leur application.
 5. Construire une base solide de connaissances sur ces principes.
- ***En termes de Savoir-faire :***
 1. Orienter vers l'application de ces principes et règles dans des situations concrètes.
 2. Entraîner à la gestion des droits de propriété intellectuelle.
 3. Analyser les processus de rédaction des références et citations correctement.

- *En termes de Savoir-Être :*

 1. Vous sensibiliser au respect, à l'intégrité et à la responsabilité dans toutes les interactions professionnelles et académiques, en veillant à la conformité avec les normes éthiques et déontologiques.

Introduction

Le récent intérêt accru pour les questions d'éthique professionnelle et de déontologie peut être exploré à travers trois perspectives essentielles.

- Premièrement, il reflète l'évolution des sociétés démocratiques modernes, caractérisées par un pluralisme croissant résultant du progrès des libertés individuelles et de la diversité des modes d'expression. Les sociétés ouvertes accueillent ainsi une multitude de valeurs et de points de vue idéologiques et axiologiques.
- Deuxièmement, dans le domaine de l'éducation, on observe une demande croissante de professionnalisme, se traduisant par une exigence accrue en termes d'expertise et d'efficacité pour les enseignants.

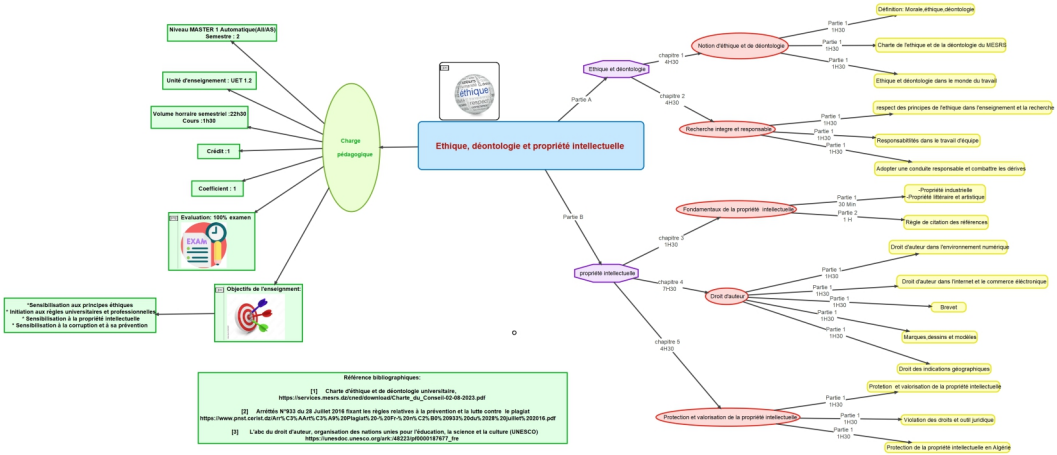
En outre, la protection de la propriété intellectuelle revêt une importance capitale pour contrer divers phénomènes. Il est crucial de définir la propriété intellectuelle, de comprendre les droits des inventeurs, créateurs et consommateurs, et de savoir comment garantir la protection des créations. Les droits de propriété intellectuelle peuvent également influencer le développement des pays émergents.

Enfin, l'université, en tant qu'institution d'intérêt public, a pour mission essentielle de favoriser le développement individuel et collectif des personnes ainsi que la promotion de l'humanité et de la société. Pour atteindre ces objectifs, elle doit encourager le développement et la transmission des connaissances, ainsi que la libre circulation du savoir. L'université doit également jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'un environnement caractérisé par l'ouverture, le respect, la liberté et la responsabilité, favorisant ainsi l'exercice et l'expression de la pensée critique et du jugement.

Université Mohamed Seddik Ben Yahia JIJEL
Faculté: Science et de la Technologie FST
Départemente: Automatique

Enseignante MAB : SARRA BENCHAREF

sarra.bencharef@univ-jijel.dz



Référence bibliographiques:

[1] Charte d'éthique et de déontologie universitaire,
https://services.mesrs.dz/cnred/download/Charte_du_Conseil-02-08-2023.pdf

[2] Arrêtée N°933 du 28 Juillet 2016 fixant les règles relatives à la prévention et la lutte contre le plagiat
https://www.pnst.cerist.dz/Arti%C3%AAATS/C3%AFS%20Pagiat%20-%20Arti%C3%AES%20933%20du%202B%20juillet%202016.pdf

[3] L'abc du droit d'auteur, organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000187677_fre

I Pré-requis / Connaissances préalables nécessaires

Pré-requis

1. ***Compétences en recherche académique*** : les étudiants devraient être capables de mener des recherches académiques, d'analyser des textes juridiques, et de rédiger des essais ou des rapports basés sur leurs recherches.
2. ***Compétences en communication*** : les étudiants doivent être capables de communiquer clairement et efficacement, tant à l'oral qu'à l'écrit, car ce cours impliquera probablement des discussions, des présentations, et des travaux écrits.
3. ***Intérêt pour les questions éthiques et juridiques*** : Une curiosité et un intérêt pour les questions éthiques, les dilemmes moraux, et les aspects juridiques de la propriété intellectuelle seront utiles.
4. ***Maîtrise de la langue française***: car c'est la langue d'enseignement de ce module.



II Exercice : Test de pré-requis

[solution n° 1 p.24*]*

Quel est l'élément clé d'une recherche académique efficace ?

III Orientation de l'étudiant en cas d'échec au test de pré-requis

Attention

En cas d'échec au test des prérequis, veuillez télécharger les documents suivants et suivre une auto-formation :



[cf. la morale][cf. Recherche_et_methodologie_en_sciences_so][cf. technique de communication orale]

IV Chapitre1 : Notions d'Ethique et de Déontologie



Dans le langage courant, les termes ***"éthique"***, ***"morale"*** et ***"déontologie"*** sont souvent confondus et utilisés indistinctement pour désigner des principes de conduite et de comportement. Toutefois, afin de mieux appréhender ces concepts fondamentaux dans la pratique et la vie académique, il est primordial de les définir de manière distincte et précise.[1]*

Dans le domaine professionnel, l'éthique et la déontologie sont essentielles pour garantir des pratiques justes et responsables. L'éthique concerne les principes moraux personnels qui guident les comportements individuels, tandis que la déontologie établit un code de conduite spécifique à chaque profession. Ce chapitre explore ces concepts fondamentaux, en mettant l'accent sur leur importance pour maintenir l'intégrité professionnelle et les obligations qu'ils imposent aux individus et aux organisations.

1. Les objectifs du chapitre 1

- Définir les Concepts : les étudiants Connaissent les définitions de morale, éthique, déontologie, et droit.
- Identifier les Distinctions : Reconnaître les différences entre éthique et morale, et entre déontologie et éthique.
- Identifier les principaux aspects de la Charte de l'éthique et de la déontologie du MESRS.
- Identifier et décrire les droits et obligations du corps universitaire.
- Les étudiants mémorisent, décrivent et expliquent les distinctions entre morale, éthique, et déontologie, ainsi que les normes et règles de la Charte du MESRS
- En plus de comprendre ces aspects, il est crucial de saisir les objectifs fondamentaux de l'éthique et d'apprécier son importance dans la conduite professionnelle et académique.

2. Définition des différentes notions

2.1. Morale

La morale représente un ensemble de valeurs et de principes qui guident les comportements individuels ou collectifs. Elle concerne les actions et les décisions prises par les individus ou les sociétés en fonction de ces principes moraux.

Elle consiste en une compréhension du bien et du mal, et est considérée comme une théorie relative à la conduite humaine visant le bien. Elle englobe les habitudes de vie, les coutumes et les règles de conduite admises par la société comme étant vertueuses. Les sources de la morale sont multiples, incluant la religion, la conscience, le sens du devoir, la raison, le respect, la justice et la vertu.

Le comportement moral se réfère à la manière dont une personne ou une société agit en accord avec ces valeurs et ces principes. Il implique des décisions liées à l'honnêteté, à l'intégrité, à la justice, à la compassion, au courage et à la dévotion envers les valeurs humaines.

La morale est également influencée par les valeurs et les traditions culturelles de la société. Les individus et les communautés adhèrent à des normes morales considérées comme acceptables et partagées dans leur société.

En conclusion, la morale est un élément essentiel de la vie quotidienne, car elle guide les comportements individuels et collectifs, ainsi que la manière dont les responsabilités et les valeurs sont acceptées dans la vie [1]*.

2.2. Ethique

L'éthique consiste à guider la conduite individuelle et collective en encourageant l'exemplarité et en laissant à chacun la responsabilité de ses actes vis-à-vis de sa conscience. À la différence de l'éthique, la morale implique des interdictions ou des refus d'actions.

C'est l'art de diriger le comportement humain en tenant compte, de manière consciente, des valeurs en jeu. En outre, elle englobe la réflexion critique sur ces valeurs, avec pour objectif de les réévaluer et de les adapter aux évolutions de la vie quotidienne.

L'éthique est une démarche visant à trouver la meilleure solution face à un problème donné, en se basant sur des valeurs acquises, acceptées et intégrées, tout en considérant le contexte dans lequel ce problème se pose. Cette approche éthique s'applique à différents domaines de la vie, tels que l'éthique professionnelle, organisationnelle, environnementale, sociale et politique[1]*.

2.3. Déontologie « Théorie de Devoir »:

Le concept de "déontologie" tire son origine du terme grec "deontos*", signifiant "devoir". Dans son acception courante, il renvoie aux obligations que les individus doivent respecter dans le cadre de leur travail. La déontologie est contraignante, car le non-respect de ses règles expose à des sanctions, à l'instar de la morale, elle inclut des interdictions et des refus d'actions.[2]*

Elle se matérialise sous la forme d'un document énonçant les principes et les valeurs d'une organisation. Ce document sert de guide aux décideurs dans leurs prises de décision et fournit aux employés un cadre de comportement à suivre. La déontologie est formalisée dans un code, élaboré à partir d'un consensus des membres d'une profession, sous forme de règlement, et son élaboration requiert l'avis de l'ensemble des membres de ladite corporation.

Elle englobe également l'ensemble des devoirs imposés aux professionnels dans l'exercice de leur métier. Ces devoirs peuvent être codifiés par les instances dirigeantes ou représentatives d'une profession, telles que l'Ordre des Médecins, des Avocats, des Architectes, etc.

2.4. Le droit

Le droit est constitué d'un ensemble de règles qui servent à réguler les conflits au sein d'une société. Il autorise l'utilisation légitime de la force de l'État lorsque des citoyens ne respectent pas leurs engagements ou obligations. Contrairement à la morale et à l'éthique, le droit ne juge pas de la valeur morale des actions (bien/mal, bon/mauvais), mais se limite à définir ce qui est permis et ce qui est interdit selon les normes établies par le pouvoir en place dans une société donnée.

Rappel : Résumé

- *Morale :* ce que la société juge bon
- *Ethique :* ce que je juge bon
- *Déontologie :* ce que la profession m'impose
- *Droit :* ce que la loi définit comme permis ou défendu.

3. Distinction entre les différentes notions

La distinction entre morale, éthique et déontologie est cruciale car elle aborde des problématiques majeures dans les domaines du travail, des études, de la recherche, et bien d'autres encore.

3.1. Distinction entre Éthique et Morale

Alors que la morale établit des principes ou des lois générales, l'éthique se réfère à une disposition individuelle à agir selon les vertus, dans le but de trouver la meilleure décision dans une situation particulière. Contrairement à la morale, qui ne prend pas en compte les contraintes de la situation et adopte une approche binaire, l'éthique admet la discussion, l'argumentation et les paradoxes.[2]*

Les différences entre l'éthique et la morale peuvent être résumées ainsi :

L'éthique :

- Possède une connotation scientifique.
- Implique un autocontrôle, émergeant de l'intérieur de la personne.
- Encourage la réflexion et la responsabilisation individuelle.
- Est évaluée au cas par cas.

La morale :

- Est associée à une connotation religieuse.
- Implique un contrôle imposé de l'extérieur.
- Interpelle et génère des obligations.
- Représente une référence absolue



3.2. Distinction entre déontologie et Éthique

Le terme "déontologie" fait référence à l'ensemble des devoirs et des obligations imposés aux membres d'un ordre professionnel ou d'une association. Tout comme les lois, les règles déontologiques s'appliquent de manière uniforme à tous les membres du groupe, quelles que soient les circonstances de la pratique. Une autorité est chargée de veiller à leur respect et de sanctionner toute infraction. En revanche, l'éthique encourage le professionnel à réfléchir aux valeurs qui sous-tendent son action et à choisir, en fonction de celles-ci, la conduite la plus adaptée.

4. Charte de l'éthique et de la déontologie du MESRS



Les autorités publiques ont créé le Conseil National de l'Éthique et de la Déontologie dans la Profession Universitaire en 2004, par le décret exécutif n°04-180, afin de sensibiliser la communauté universitaire.*

En 2010, le conseil national, relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique MESRS* , a publié une charte de l'éthique et de la déontologie universitaires. Cette charte énonce les principes fondamentaux qui doivent guider les relations au sein de la communauté universitaire, mettant en avant l'intégrité, l'honnêteté et les libertés académiques.

*

Les membres de la communauté universitaire, conscients de l'importance de promouvoir les normes éthiques et déontologiques, s'engagent à respecter tant l'esprit que la lettre de cette charte. Cette charte, émanant d'un large consensus universitaire, réaffirme des principes généraux issus de normes universelles ainsi que des valeurs spécifiques à notre société. Ces principes doivent être au cœur de l'apprentissage et de la mise en œuvre de l'éthique et de la déontologie universitaires, servant ainsi d'outil de mobilisation et de référence pour orienter la vie universitaire et inspirer les codes de conduite et les règlements qui en découlent.

Les principes fondamentaux énoncés dans cette charte comprennent :

- ***L'intégrité et l'honnêteté :***
 Rejet de toute forme de corruption.
 La recherche de l'intégrité et de l'honnêteté implique un engagement contre toute forme de corruption. Ce processus

doit débuter par un examen de soi-même avant de s'étendre aux autres. Le développement de l'éthique et de la déontologie doit être exemplaire dans ses pratiques.

- ***La liberté académique*** :

 Expression d'opinions critiques sans crainte de censure ou de contrainte.

 Les activités académiques d'enseignement et de recherche reposent sur la liberté académique, un principe fondamental. Cette liberté garantit, dans le respect d'autrui et avec une conscience professionnelle, la liberté d'expression d'opinions critiques sans risque de censure ou de contrainte.

- ***La responsabilité et la compétence*** :

 Implication de tous les acteurs universitaires dans le processus décisionnel, tout en préservant le domaine exclusif des enseignants-chercheurs sur les questions scientifiques.

 La responsabilité et la compétence sont des concepts complémentaires qui se développent grâce à une gestion démocratique et éthique de l'institution universitaire. Cela implique un équilibre entre une gestion efficace et la participation de la communauté universitaire à la prise de décision. Toutefois, les questions scientifiques relèvent de la compétence exclusive des enseignants-chercheurs.

- ***Le respect mutuel*** :

 Interdiction de toute forme de violence symbolique, physique ou verbale au sein de la communauté universitaire.

 Le respect envers autrui découle du respect de soi-même. Chaque membre de la communauté universitaire doit s'abstenir de toute forme de violence symbolique, physique ou verbale, et doit être traité avec respect et équité. Tous doivent adopter ce comportement, quel que soit leur niveau hiérarchique.

- ***L'exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique :***

 L'université promeut la recherche de la vérité scientifique et de l'esprit critique. Cela implique la compétence, l'observation critique des faits, l'expérimentation, la confrontation des points de vue, la pertinence des sources et la rigueur intellectuelle. La recherche scientifique doit être menée avec probité académique.

- ***L'équité*** :



L'objectivité et l'impartialité sont essentielles dans les évaluations, les promotions, les recrutements et les nominations - ***Le respect des franchises universitaires :*** Abstention de toute activité politique partisane dans tous les espaces universitaires. Toutes les parties prenantes de la communauté universitaire doivent contribuer au renforcement des libertés universitaires en évitant toute atteinte aux principes, aux libertés et aux droits de l'université. Elles doivent également s'abstenir de toute activité politique partisane au sein des espaces universitaires.	

5. Droits et obligations

5.1. Droits et obligations de l'enseignant-chercheur

5.1.1. Droits de l'enseignant-chercheur

Les droits de l'enseignant-chercheur incluent un accès à la profession basé sur les qualifications requises, ainsi que des conditions de travail adéquates et les ressources nécessaires pour se consacrer pleinement à ses tâches. Cela comprend également la possibilité de bénéficier d'une formation continue et d'une mise à jour régulière de ses connaissances.

5.1.2. Obligations de l'enseignant-chercheur

L'enseignant-chercheur est tenu d'incarner la compétence, la moralité, l'intégrité et la tolérance, offrant ainsi une représentation exemplaire de l'université. Dans l'exercice de ses fonctions, il doit agir avec soin, diligence, compétence, intégrité, indépendance, loyauté et bonne foi dans l'intérêt supérieur de l'institution universitaire. Pour ce faire :

- Il doit garantir le respect de la confidentialité des délibérations et des débats.
- Il doit éviter d'exploiter son statut académique à des fins personnelles.
- Il est tenu de gérer de manière honnête tous les fonds confiés dans le cadre universitaire, de la recherche ou d'autres activités professionnelles.
- Il doit maintenir ses connaissances à jour et suivre les avancées dans son domaine éducatif.
- Il doit rejeter toute forme de discrimination basée sur le genre, la nationalité, l'ethnie, le statut social, la religion, les opinions politiques ou le handicap.
- Il doit évaluer les performances des étudiants de manière aussi objective que possible.
- Il doit preuve d'équité et d'impartialité dans l'évaluation professionnelle ou académique de ses collègues.

5.2. Droits et obligations de l'étudiant

L'étudiant doit bénéficier de toutes les conditions nécessaires pour progresser harmonieusement au sein des établissements d'enseignement supérieur. À cet égard, ses droits acquièrent leur pleine signification lorsqu'ils sont assortis de responsabilités, qui se manifestent par des devoirs.

5.2.1. Les droits de l'étudiant

L'étudiant bénéficie des droits suivants pour garantir son épanouissement au sein de l'établissement d'enseignement supérieur :

- Droit au respect et à la dignité de la part de la communauté universitaire.
- Droit à l'absence de discrimination basée sur le genre ou toute autre particularité.
- Droit à la sécurité, à l'hygiène et à la prévention sanitaire dans les universités et les résidences universitaires.
- Droit d'accès aux infrastructures telles que la bibliothèque et les ressources informatiques pour une formation de qualité.
- Droit d'élire ses représentants aux comités pédagogiques sans entrave ni pression.
- Droit à recevoir le programme du cours dès le début de l'année et à avoir accès aux supports de cours.
- Droit à une évaluation juste, équitable et impartiale.
- Droit de présenter un recours en cas de désaccord sur la correction d'une épreuve.

- Droit à un encadrement de qualité et à des mesures de soutien pour la recherche en post-graduation.
- Droit de consulter sa note accompagnée du corrigé et du barème de l'épreuve.
- Droit de créer des associations estudiantines conformément à la législation en vigueur, sans intervention dans la gestion administrative des institutions universitaires.

5.2.2. Les devoirs de l'étudiant

L'étudiant est informé des fautes qu'il commet et des sanctions prévues par la réglementation de l'établissement. Ces sanctions relèvent du conseil de discipline et peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive.

- Respecter la réglementation en vigueur.
- Respecter la dignité et l'intégrité des membres de la communauté universitaire.
- Respecter les décisions des jurys de délibération.
- Fournir des informations exactes lors de l'inscription et s'acquitter des obligations administratives envers l'établissement.
- Éviter toute forme de fraude ou de plagiat.
- Préserver les locaux et le matériel mis à sa disposition, et se conformer aux règles de sécurité et d'hygiène dans tout l'établissement.

5.3. Les droits et obligations du personnel administratif et technique de l'enseignement supérieur :

Les enseignants-chercheurs et les étudiants ne sont pas les seuls acteurs de l'Université. Le personnel administratif et technique des établissements est également essentiel, avec ses propres droits et responsabilités.

5.3.1. Les obligations du personnel administratif et technique :

Le personnel administratif et technique de l'enseignement supérieur joue un rôle essentiel en créant les conditions favorables à la réussite des enseignants-chercheurs et des étudiants. Le respect des valeurs clés de la fonction publique, comme la compétence, l'impartialité, l'intégrité, le respect, la confidentialité, la transparence et la loyauté, guide leur mission.

- ***Compétence :*** Le personnel administratif et technique exerce ses fonctions avec professionnalisme. Il est responsable de ses décisions et de ses actions, ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et des informations à sa disposition.
- ***Impartialité :*** Le personnel administratif et technique agit avec neutralité et objectivité. Il prend des décisions conformément aux règles en vigueur et assure un traitement équitable à tous, évitant toute partialité et discrimination.
- ***Intégrité :*** Le personnel administratif et technique agit de manière juste et honnête, évitant toute situation où il pourrait devenir redevable à quiconque pouvant influencer indûment ses fonctions.
- ***Respecté :*** le personnel administratif et technique montre du respect envers toutes les personnes avec lesquelles il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion, et accomplit ses tâches avec diligence et célérité. Il doit également respecter les domaines de compétence de chacun et s'abstenir d'interférer dans les aspects pédagogiques et scientifiques. Les administrations des établissements d'enseignement supérieur doivent également éviter toute ingérence dans ces domaines.
- ***Confidentialité :*** Les dossiers administratifs, techniques, pédagogiques et scientifiques sont soumis à une obligation de confidentialité.

- ***Transparence :*** Le personnel accomplit ses fonctions de manière à faciliter la circulation appropriée de l'information au sein de la communauté universitaire, permettant ainsi la vérification des bonnes pratiques professionnelles et assurant la traçabilité des actions entreprises.
- ***Performance :*** Le service public assuré par les établissements d'enseignement supérieur à travers leur personnel administratif et technique doit répondre à des critères de qualité. Cela implique le traitement respectueux et diligent des acteurs impliqués, à savoir les enseignants et les étudiants. Le respect implique un comportement poli et courtois, tandis que la diligence exige un traitement rapide des dossiers qui concernent directement les enseignants et les étudiants. Le personnel administratif et technique est également tenu de fournir aux enseignants et aux étudiants toutes les informations demandées et auxquelles ils ont droit.

5.3.2. Les droits du personnel administratif et technique :

- Le personnel administratif et technique mérite d'être respecté, considéré et traité équitablement, à l'instar de tous les acteurs de l'enseignement supérieur.
- Ils ont droit à un processus de recrutement, d'évaluation, de nominations et de promotions objectif et impartial.
- Aucune forme de harcèlement ou de discrimination ne devrait affecter leur progression de carrière.
- Des conditions de travail appropriées leur permettent d'accomplir efficacement leur mission, avec accès à des programmes de formation continue pour améliorer constamment leurs qualifications.

6. Exercice

[solution n° 2 p.24]

Exercice

Qu'est-ce que représente la morale ?

- ○ Un ensemble de valeurs et de principes guidant les comportements
- ○ Une imposition des autorités religieuses
- ○ Un ensemble de lois strictes

Exercice

Quelle est la différence principale entre l'éthique et la morale ?

- ☐ L'éthique concerne la réflexion critique sur les valeurs
- ☐ La morale est individuelle, tandis que l'éthique est collective
- ☐ L'éthique implique des interdictions strictes, contrairement à la morale
- ☐ L'éthique et la morale sont toutes deux des concepts identiques

Exercice

Quels sont les principaux devoirs de l'enseignant-chercheur envers ses étudiants et la communauté académique ?

* *

*

Ce chapitre a défini et différencié les concepts de morale, éthique, déontologie et droit. Il a clarifié les distinctions entre éthique et morale, ainsi qu'entre déontologie et éthique, et a présenté la Charte de l'éthique et de la déontologie du***MESRS.***[*] Les droits et obligations des enseignants-chercheurs, des étudiants, et du personnel administratif et technique ont été détaillés, soulignant l'importance d'une conduite conforme aux principes éthiques et déontologiques dans l'enseignement supérieur.

V Test de sortie

1. Exercice

[solution n°3 p.24]

Quelle responsabilité éthique ont les chercheurs envers la société ?

- ☐ Assurer la rigueur et l'intégrité dans leurs recherches
- ☐ Publier uniquement des résultats positifs pour garantir le financement
- ☐ Informer le public des découvertes et des implications de leurs recherches
- ☐ Respecter les principes de transparence et d'honnêteté dans la communication des résultats
- ☐ Éviter de partager des informations qui pourraient causer des inquiétudes inutiles

2. Exercice

[solution n°4 p.25]

Quelles sont les conséquences des pratiques de recherche critiquables (PRC) sur la science ?

- ○ Elles améliorent la qualité de la recherche
- ○ Elles nuisent à la confiance du public dans la science
- ○ Elles augmentent le financement de la recherche
- ○ Elles favorisent les collaborations internationales

3. Exercice

[solution n°5 p.25]

Classez les éléments suivants dans l'ordre correct pour identifier le principe éthique qui exige une transparence totale dans la présentation des objectifs, méthodes et résultats de recherche.

Résultats de recherche

Objectifs de recherche

Objectifs de recherche

Transparence

4. Exercice

[solution n°6 p.25*]*

Quelles sont les conditions nécessaires pour qu'une invention soit brevetable ?

5. Exercice

[solution n°7 p.25*]*

Quelle est la durée de protection typique accordée par un brevet ?

6. Exercice

[solution n°8 p.25*]*

En quelle année a été fondé l'Office National des Droits d'Auteur et des Droits Voisins (ONDA) ?

7. Exercice

[solution n°9 p.26*]*

L'objectif principal d'une bibliographie est de les sources utilisées pour les arguments et les idées du travail, de permettre aux lecteurs de les informations et de consulter les sources originales, et de montrer la de la recherche effectuée sur un sujet.

Conclusion

En conclusion, l'acte pédagogique est comparable à un art : il nécessite une pratique quotidienne pour maintenir et améliorer ses compétences et sa qualité. Les principaux objectifs de ce document sont de clarifier les distinctions entre éthique et déontologie, d'identifier les normes qui peuvent guider notre quotidien, de décrire les défis déontologiques rencontrés par la communauté universitaire, et de proposer des solutions pour y faire face.

Dans ce document, le personnel universitaire et de recherche trouvera des définitions qui l'informeront et guideront dans leur pratique quotidienne ou leur développement professionnel. L'exigence d'une démarche scientifique rigoureuse, honnête et responsable est une préoccupation mondiale importante. La connaissance des lois naturelles et sociales, accumulée au fil des siècles, doit être continuellement consolidée. Il est essentiel que le chercheur, l'étudiant et l'enseignant assument leurs responsabilités envers la science qu'ils ont choisie comme métier.

Solutions des exercices

> **Solution** n°1

Exercice p. 9

Quel est l'élément clé d'une recherche académique efficace ?

Analyser et citer correctement des sources

> **Solution** n°2

Exercice p. 19

Exercice

Qu'est-ce que représente la morale ?

- ⊙ Un ensemble de valeurs et de principes guidant les comportements
- ○ Une imposition des autorités religieuses
- ○ Un ensemble de lois strictes

Exercice

Quelle est la différence principale entre l'éthique et la morale ?

- ☑ L'éthique concerne la réflexion critique sur les valeurs
- ☑ La morale est individuelle, tandis que l'éthique est collective
- ☐ L'éthique implique des interdictions strictes, contrairement à la morale
- ☐ L'éthique et la morale sont toutes deux des concepts identiques

Exercice

Quels sont les principaux devoirs de l'enseignant-chercheur envers ses étudiants et la communauté académique ?

L'enseignant-chercheur doit enseigner, encadrer, mener des recherches, respecter l'intégrité académique, et suivre les règles éthiques.

> **Solution** n°3

Exercice p. 21

Quelle responsabilité éthique ont les chercheurs envers la société ?

- ☑ Assurer la rigueur et l'intégrité dans leurs recherches

- ☐ Publier uniquement des résultats positifs pour garantir le financement
- ☑ Informer le public des découvertes et des implications de leurs recherches
- ☑ Respecter les principes de transparence et d'honnêteté dans la communication des résultats
- ☐ Éviter de partager des informations qui pourraient causer des inquiétudes inutiles

> **Solution** n°4

Exercice p. 21

Quelles sont les conséquences des pratiques de recherche critiquables (PRC) sur la science ?

- ○ Elles améliorent la qualité de la recherche
- ◉ Elles nuisent à la confiance du public dans la science
- ○ Elles augmentent le financement de la recherche
- ○ Elles favorisent les collaborations internationales

> **Solution** n°5

Exercice p. 21

Classez les éléments suivants dans l'ordre correct pour identifier le principe éthique qui exige une transparence totale dans la présentation des objectifs, méthodes et résultats de recherche.

Transparence | Objectifs de recherche | Résultats de recherche | Objectifs de recherche

Objectifs de recherche

Méthodes de recherche

Résultats de recherche

Transparence

> **Solution** n°6

Exercice p. 21

Quelles sont les conditions nécessaires pour qu'une invention soit brevetable ?

L'invention doit être nouvelle, impliquer une activité inventive et avoir une application industrielle.

> **Solution** n°7

Exercice p. 22

Quelle est la durée de protection typique accordée par un brevet ?

20 ans

> **Solution** n°8

Exercice p. 22

En quelle année a été fondé l'Office National des Droits d'Auteur et des Droits Voisins (ONDA) ?

1973

> **Solution** n°9

Exercice p. 22

L'objectif principal d'une bibliographie est de `présenter` les sources utilisées pour `soutenir` les arguments et les idées du travail, de permettre aux lecteurs de `vérifier` les informations et de consulter les sources originales, et de montrer la `profondeur` de la recherche effectuée sur un sujet.

Glossaire

deontos

l'origine du terme est grec qui signifie "devoir"

La brevetabilité

le caractère acceptable ou non d'une demande de brevet.

Abréviations

EDPI : Éthique, déontologie et propriété intellectuelle

MESRS : ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Références

1

Charte d"éthique et de déontologie universitaires, https://www.mesrs.dz/documents/12221/26200 /Charte+fran__ais+d__f.pdf/50d6de61-aabd4829-84b3-8302b790bdce.

2

L'abc du droit d'auteur ,organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000187677_fre

Bibliographie

Ricoeur P., (1990), « Éthique et Morale », Revista Portuguesa de Filosofia, T. 46, Fasc. 1, Jan.- Mar., 1990, p. 5-17.

Wagret F. Et J-M., Brevet d'invention, marques et propriété industrielle. PUF 2001

Didier DUGUEST IEMN , Citer ses sources, IAE Nantes 2008

Auclair, R. (1991). Éthique, morale, déontologie. Service social, 40(1), 5–9.

Pratiquer une recherche integre et responsable, Guide CNRS 28 Novembre 2016

Code de la recherche - Dernière modification le 01 février 2020 -Copyright (C) 2007-2020 Legi-France

Arrêtés N°933 du 28 Juillet 2016 fixant les règles relatives à la prévention et la lutte contre le plagiat

Emanuela Chiriac, Monique Filiatrault et André Régimbald, Guide de l'étudiant : l'intégrité intellectuelle plagiat, tricherie et fraude ... les éviter et, surtout, comment bien citer ses sources,2014

Galloux, J.C.? Droit de la propriété industrielle. Dalloz 2003

Webographie

https://e-services.inapi.org/aboutUs

https://www.onda.dz/

https://www.mesrs.dz/documents/12221/26200/Charte+fran__ais+d__f.pdf/50d6de61-aabd4829-84b3-8302b790bdce.